

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.01.2010

Révision: 27.01.2010

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit:** Challenge 910-FPD
- **Utilisation de la substance / de la préparation:**
Produit chimique pour des utilisations diverses
Détergent d'ultrason
- **Producteur / Fournisseur:**
N. Bucher AG
Pfadackerstraße 9
CH-8957 Spreitenbach
Suisse
Tel.: ++41-56 418 19 90
Fax: ++41-56 418 19 99
- **Courriel de la personne chargée de la fiche de données de sécurité:** *sdb@csb-online.de*
- **Service chargé des renseignements :** Service Commercial
- **Renseignements en cas d'urgence :** Voir ci-dessus ou le centre prochain d'information toxicologique


2 Identification des dangers

- **Principaux dangers:** néant
- **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:** néant

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description:** Préparation aqueuse

· **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 9003-11-6 Polymer	Ethylene oxide-propylene oxide copolymer	 Xi; R 36/38	< 5%
---------------------------	--	---	------

4 Premiers secours

- **Indications générales:** Eloigner les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:**
Laver avec beaucoup de l'eau et du savon.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
Consulter un médecin en cas de troubles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** néant

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.01.2010

Révision: 27.01.2010

Nom du produit: Challenge 910-FPD

(suite de la page 1)

- **Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :**
Monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO₂)
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres produits toxiques n'est pas à exclure.
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**
Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- **Les précautions individuelles:**
Éviter le contact avec les yeux et la peau.
En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire.
- **Mesures pour la protection de l'environnement :**
Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes de nettoyage/récupération :**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, terres de diatomée, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ne pas inhaler les vapeurs et les aérosols.
Éviter tout contact répété ou prolongé avec la peau.
Éviter le contact avec les yeux.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Stockage conformément aux prescriptions légales.
- **Indications concernant le stockage commun :** Non nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Protéger contre le gel.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Équipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.01.2010

Révision: 27.01.2010

Nom du produit: Challenge 910-FPD

(suite de la page 2)

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection préventive de la peau par un onguent.

· **Protection respiratoire** : Protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

· **Protection des mains** :

Gants de protection

Pour éviter des problèmes de peau, réduire le porter des gants au minimum indispensable.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux** : Lunettes de protection

· **Protection du corps** : Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Indications générales.**

Forme:	liquide
Couleur:	transparent
	un peu trouble
Odeur:	savonneux

· **Modification d'état**

Point de fusion: non déterminé

Point d'ébullition: non déterminé

· **Point d'éclair:** non applicable

· **Auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

· **Densité à 20°C:** 1,02 g/cm³

· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** soluble

· **pH à 20°C:** 10

10 Stabilité et réactivité

· **Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· **Substances à éviter** :

Fortes agents d'oxydation

Agents de réduction

· **Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.01.2010

Révision: 27.01.2010

Nom du produit: Challenge 910-FPD

(suite de la page 3)

· **Produits de décomposition dangereux :** Monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO₂)

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë :**
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Contact continué et/ou répété de la peau peut provoquer irritation.
- **des yeux :** Irritation faible
- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12 Informations écologiques

- **Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :**
- **Autres indications :** Le produit est biodégradable.
- **Indications générales :**
Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1): peu polluant

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Catalogue européen des déchets:**
Le code de déchets selon le catalogue européen des déchets dépend de la source ou du processus de production.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID et (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**
- **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** -
- **Transport maritime IMDG/GGVSee (ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer):**
- **Classe IMDG/GGVmer:** -
- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**
- **Classe ICAO/IATA:** -

· **Indications complémentaires de transport:** Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE :**
Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.
- **Identification particulière de certaines préparations :**
Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.01.2010

Révision: 27.01.2010

Nom du produit: Challenge 910-FPD

(suite de la page 4)

· Composés conformément à Règlement (CE) N° 648/2004:

agents de surface non ioniques	< 5%
--------------------------------	------

· Prescriptions nationales :

· Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1): peu polluant

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases R importantes:

Cette/ces phrase(s) R est/sont assigné(s) au(x) composant(s) et NE représente(nt) PAS la classification de la préparation.

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

· Service établissant la fiche technique :

C.S.B. GmbH

Téléphone: +49-2151-652086-0

Parkstrasse 29

Téléfax: +49-2151-652086-9

D-47829 Krefeld

Allemagne